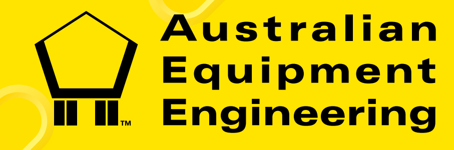
SafeBoarder™

SYSTÈMES RÉTRACTABLES D'ACCÈS POUR PERSONNEL

La confiance à chaque étape



L'HISTOIRE DE SAFEBOARDER

L'entreprise **SafeBoarder** a été fondée en janvier 2005 pour concevoir, développer et fabriquer des systèmes d'accès pour personnel dans les secteurs de la construction, des travaux de terrassement et miniers. Notre siège se trouve à Perth, en Australie Occidentale. Pour répondre à une forte demande, **SafeBoarder** a ouvert une deuxième branche en septembre 2011 à Rutherford, en Nouvelle-Galles du Sud. Les deux sites sont devenus des fournisseurs de premier plan de systèmes d'accès pour personnel, travaillant avec des OEM (fabricants d'équipement d'origine), de grandes sociétés minières et des entrepreneurs.

CONTROLE DE QUALITE

SafeBoarder a pour mission de fournir des produits de haute qualité dépassant les attentes de ses clients. C'est dans cette optique que nous avons développé un programme d'assurance qualité bien défini. Nous contrôlons continuellement la qualité de l'ensemble de nos processus, de la fourniture de matériel à la fabrication et aux essais conduits sur site, en passant par la formation de nos clients et l'installation de nos produits. Le résultat final est un produit de haute qualité conforme aux normes CE et si possible, ISO et australiennes (AS).

SOLUTIONS SUR MESURE

Les environnements de travail contemporains sont souvent très variés et les conditions peuvent changer considérablement d'un site à l'autre. La nature unique de nombreux sites de travail nécessite l'élaboration de solutions innovatrices et souvent sur mesure. Australian Equipment Engineering utilise son équipe multidisciplinaire pour identifier les meilleures solutions, tester les prototypes et réaliser les essais dans le terrain.

Bien plus facile que les marchepieds en caoutchouc habituels !





Tous les systèmes SafeBoarder sont livrés avec des marches antidérapantes.

LES SYSTEMES SAFEBOARDER

Les systèmes **SafeBoarder** ont été conçus pour être les systèmes d'accès les plus sûrs du marché. Nous travaillons sans relâche pour parvenir à une solution satisfaisant à la fois notre client et les normes ISO, australiennes et européennes. Nous installons de préférence des escaliers à 45° plutôt que des échelles, afin que la gamme **SafeBoarder** puisse être utilisée par le personnel transportant des outils de maintenance ou un casse-croûte/une sacoche repas.

PLUS DE SECURITE

En cas d'urgence, si la machine hôte tombe en panne de courant électrique ou hydraulique, ou lorsque le bouton d'arrêt d'urgence est poussé, l'échelle **SafeBoarder** se déploie automatiquement jusqu'au sol. Cela permet à l'opérateur et au personnel de maintenance de descendre de la manière la plus sûre et la plus rapide, en évitant de devoir chercher des sorties de secours secondaires improvisées ou de descendre de l'engin en s'agrippant ou en sautant. L'échelle est généralement descendue à l'aide d'un levier de sécurité situé dans la cabine ou dès l'extinction du moteur.

L'élément de sécurité le plus important des systèmes **SafeBoarder** est leur unique géométrie «L» Force (système breveté), allant plus loin dans la prévention des blessures du personnel sur, ou autour des équipements de construction, de terrassement ou miniers. «L» Force détecte une activation inconsciente ou accidentelle de l'interrupteur de l'échelle par un opérateur ou agent de maintenance lorsqu'une autre personne est en train de monter dans l'engin ou d'utiliser l'échelle. Le **SafeBoarder** se bloque alors immédiatement, évitant aux membres du personnel d'être éjectés ou écrasés.

Les systèmes **SafeBoarder** sont livrés d'office avec des marches antidérapantes.

PLUS DE SIMPLICITE

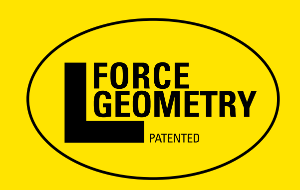
- Les systèmes d'accès pour personnel **SafeBoarder** ne nécessitent pas de bloc d'alimentation particulier pour activer l'échelle ou l'escalier.
- La majorité des systèmes **SafeBoarder** ne possèdent qu'un seul cylindre hydraulique actif, éliminant les risques de diversion d'huile.
- Des bagues imprégnées d'huile sont utilisées aux points d'articulation, car celles-ci ne nécessitent pas de graissage régulier et se remplacent facilement au besoin, contrairement aux roulements à rouleaux ou à aiguilles. Les systèmes **SafeBoarder** sont équipés des valves de contrôle ainsi que des équipements électriques et hydrauliques standard.
- Le poids d'un système **SafeBoarder** varie entre 100kg et 350kg pour les très grosses machines.

Facilité d'utilisation pour les opérateurs et le personnel de maintenance.

Conçus pour les conditions les plus difficiles.

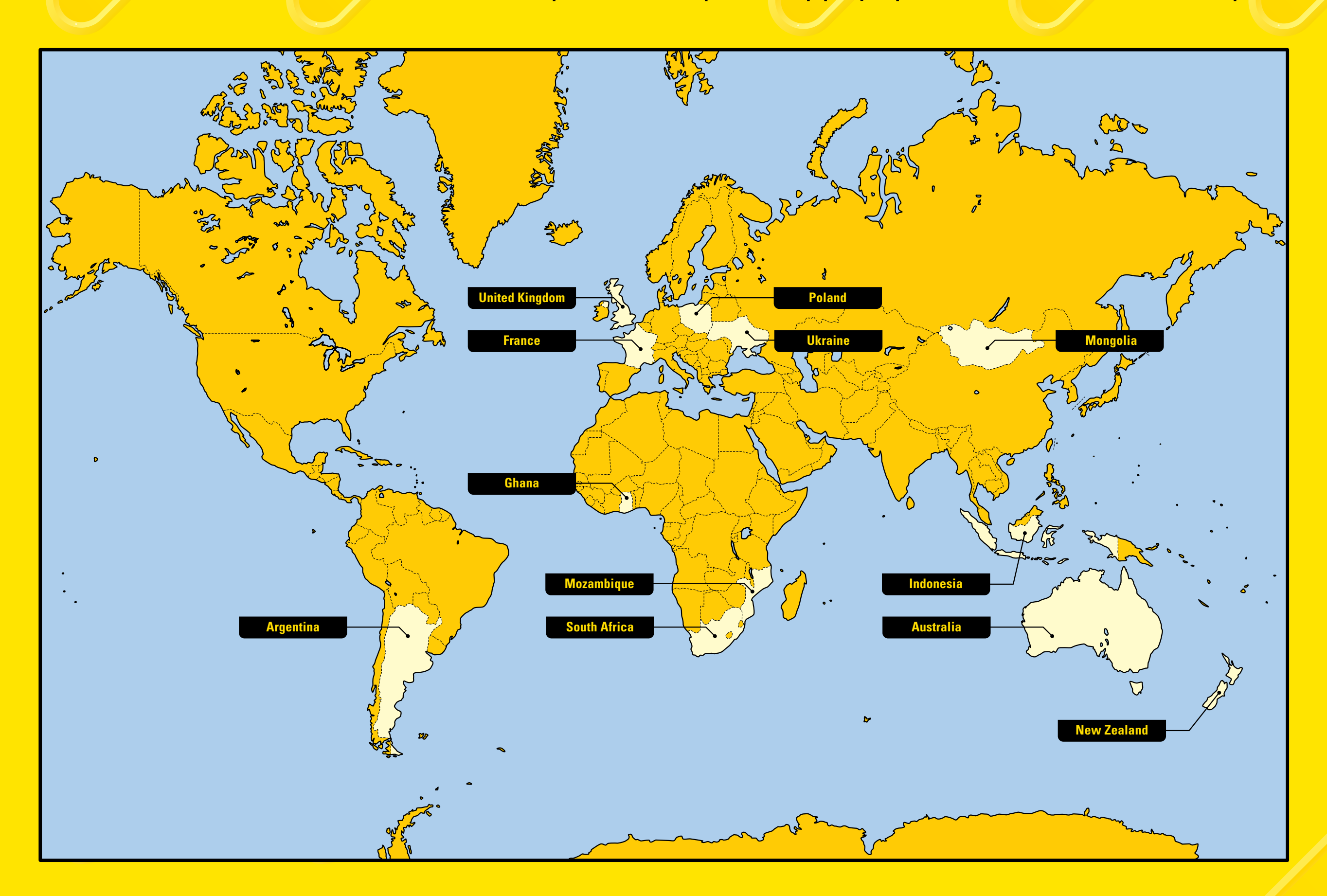
SUPERIORITE

- La gamme **SafeBoarder** est centrée sur le client, elle s'ajuste aux besoins et exigences individuels.
- Les systèmes **SafeBoarder** se déploient automatiquement sur le sol en cas de panne électrique ou hydraulique.
- La géométrie «L» Force réduit considérablement les risques de blessure.
- L'absence de bloc d'alimentation et le design élégant, tout comme l'utilisation d'un minimum de pièces mobiles rendent les systèmes **SafeBoarder** faciles d'entretien, réduisant les temps d'arrêt.
- Les pièces communes utilisées par toute la gamme de systèmes **SafeBoarder** permettent de réduire la taille de l'inventaire.



SAFEBOARDER DANS LE MONDE

Les systèmes **SafeBoarder** sont fabriqués en Australie. Nous améliorons continuellement tous les aspects de notre activité pour rester à l'avant plan du secteur, fournissant en tout temps à nos clients locaux et internationaux un produit de qualité appuyé par un service client hors-pair.



AUTRES PRODUITS ET SERVICES

Australian Equipment Engineering fournit une vaste gamme de services spécialisés, comprenant le conseil et l'ingénierie, l'analyse de machines et l'enregistrement de données, la conception et le dessin technique généraux, la fabrication sur la base de la conception du client et la certification de produit.

Nous concevons et fabriquons également une large gamme de produits annexes, comme des supports d'essieux, de godets et de plateaux de remorque pour équipement mobile, des supports de pneus, des systèmes de cric, y compris adaptés au blindage inférieur, et des remorques pour récupérer les installations mobiles démobilisées.

Australian Equipment Engineering fabrique des passerelles et plates-formes d'ateliers, facilitant le service et la maintenance des différents équipements. Cela comprend des plates-formes pour réparation de godet, tout comme des plates-formes pour maintenance de la transmission et de service de la partie avant des camions.

DOCUMENTATION

Tous les produits d'Australian Equipment Engineering sont livrés avec leur mode d'emploi et guide d'entretien pour garantir une utilisation efficace et sûre de notre équipement.



Les systèmes SafeBoarder ne demandent pour ainsi dire pas d'entretien !

La géométrie «L» Force réduit considérablement le risque de blessures.

Sécurité du personnel emportant des sacoches d'outils ou de déjeuner à bord.

Les éléments communs éliminent le besoin d'un inventaire important.

AS 1657 (EXTRAIT)

Plates-formes, passerelles, escaliers et échelles fixes.
Conception, construction et installation.

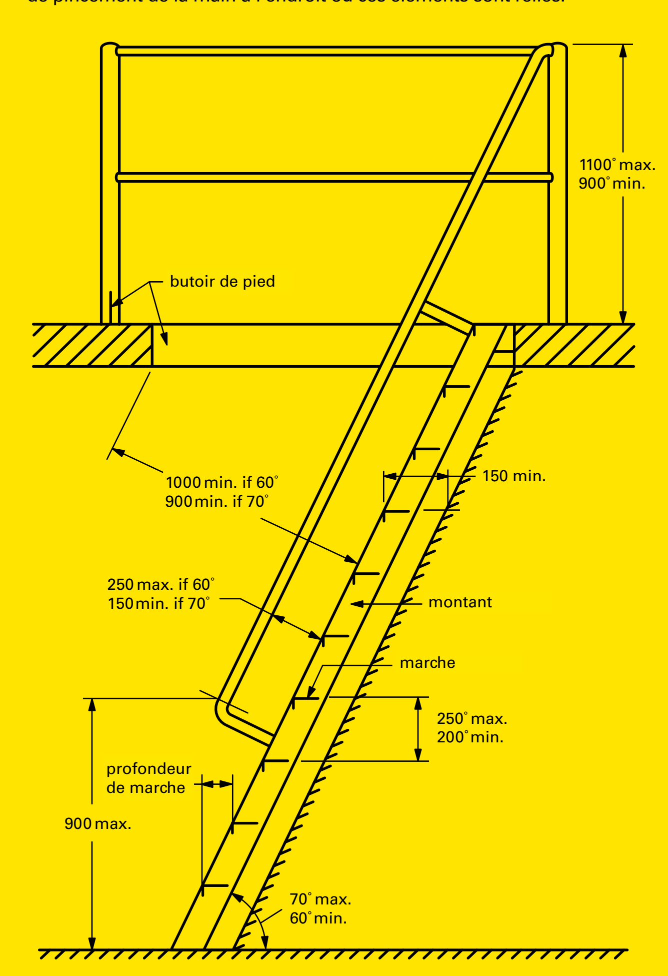
Portée : Cette Norme définit les exigences requises dans la conception, la construction et l'installation des plates-formes, passerelles, escaliers et échelles fixes, destinés à fournir un mode d'accès et de travail sûr aux endroits généralement utilisés par du personnel d'opération, d'inspection, de maintenance et de service.
Cette Norme ne s'applique pas aux situations où des dispositions spéciales sont prises dans la règlementation liée à la construction ou autres, par ex. les moyens d'évacuation en cas d'incendie. Les exigences concernant les échelles portatives ne sont pas couvertes dans cette Norme.

Escaliers
1.**1 Hauteurs et profondeurs des marches.** La surface de chaque marche doit s'étendre sur toute la largeur de l'escalier et doit être antidérapante. Les hauteurs et profondeurs de marche doivent être conformes aux dimensions suivantes:
(a) Toutes les hauteurs et profondeurs de marche doivent, sur un même escalier, être de dimensions uniformes avec une marge de plus ou moins 5 mm.
(b) Chaque hauteur de marche doit être supérieure à 150 mm et inférieure à 215 mm.
(c) Chaque profondeur de marche doit être supérieure à 215 mm et inférieure à 305 mm.
(d) Le produit de la profondeur, mesurée en millimètres et de la hauteur, mesurée en millimètres ne doit pas être inférieur à 45 000 ou supérieur à 48 000.
(e) La largeur de la marche ne doit pas être inférieure à sa profondeur et le recouvrement minimal est de 10 mm.

1.2 Dégagement vertical minimal. A moins d'une approbation spécifique de la part de l'autorité de règlementation, le dégagement au-dessus de la tête doit être supérieur à 2000 mm mesurés verticalement à partir du nez de marche.
1.3 Nez de marche. Le nez de marche doit être tel que le bord de l'escalier est signalé, particulièrement lorsque l'escalier doit être utilisé dans des conditions d'éclairage variables.

Echelles à marches
Note: Les échelles à marches ne sont pas acceptées universellement et il faut approcher l'autorité de règlementation pour vérifier la légitimité de ce type d'échelles pour l'activité prévue.
2.1 Généralités. L'angle de la pente des échelles à marches ne doit pas être inférieure à 60 degrés ni supérieure à 70 degrés par rapport à l'horizontale. Il est préférable que l'angle de la pente ne dépasse pas 65 degrés.
Des dispositions doivent être prises pour éviter que les personnes ne descendent d'une échelle à marches en avant.
Dans l'installation d'une échelle à marches , la distance verticale entre les plates-formes ne doit pas dépasser 6 m. Lorsque la hauteur verticale de l'installation dépasse 6 m, et que l'installation consiste en plus d'une échelle, les échelles suivantes devraient changer de direction ou, si cela est impossible, être décalées à chaque niveau de plate-forme. Lorsqu'il est impossible de se conformer à cette exigence pour des raisons pratiques, d'autres mesures adéquates, telles que la pose d'un garde-corps ou d'une plate-forme d'au moins 1,5 m de longueur doivent être prises pour éviter les chutes de plus de 6 m. Les échelles ne doivent pas dépasser une longueur de 12 m mesurée verticalement sans un changement de direction.
Lorsqu'une personne est susceptible de tomber de plus de 6 m, le système d'échelles doit être complètement clos.
Les dimensions de toutes les marches et toutes les hauteurs de marche d'une même échelle doivent être uniformes et dans une marge de plus ou moins 5mm.
Les échelles en bois ne devraient pas être utilisées dans des situations exposées aux éléments climatiques ou autres conditions susceptibles de provoquer leur décomposition.
2.2 Marches. La largeur des marches doit être supérieure à 100 mm. La surface de chaque marche doit être antidérapante. Les marches à plusieurs échelons ne sont pas permises.
2.3 Espacement des marches. L'espacement entre les marches doit être uniforme. Il doit être supérieur à 200 mm et inférieur à 250 mm. La dernière marche doit être au même niveau que, ou intégrée à, la plate-forme.
2.4 Largeur. La largeur de l'échelle entre les montants ne doit pas être inférieure à 450 mm.
2.5. Main courante. Des mains courantes en métal, d'un diamètre minimal de 30 mm, doivent être fournies de chaque côté de l'échelle et doivent être solidement soutenues. L'espace de dégagement entre les mains courantes ne doit pas être inférieur à 550 mm ou supérieur à 750 mm. Un dégagement pour la main, supérieur à 60 mm, doit être fourni autour de chaque main courante.
La distance de dégagement, normale par rapport à la pente de l'échelle, entre les mains courantes et dans le plan via le nez de marche, ne doit pas dépasser 250 mm lorsque la pente de l'échelle est de 60 degrés, décroissant proportionnellement jusqu'à au moins 150 mm lorsque la pente de l'échelle est de 70 degrés.
Le bas de la main courante doit partir d'un point inférieur à 900 mm au-dessus du sol ou de la plate-forme située en-dessous, excepté dans les cas se référant à la Clause 2.2, les mains courantes doivent s'étendre au-dessus de la dernière plate-forme sur une hauteur d'au moins 900 mm et être reliées au garde-corps de la plate-forme. Il ne doit pas y avoir de points de pincement de la main à l'endroit où ces éléments sont reliés.

Section 5
90°
70°
Zone dangereuse
60°
Section 4
45°
Echelles à marches
Echelles à échelons
Escaliers
1 in 2
26.5°
1 in 2.7
20°
Marches avec plates-formes
Section 3
Passerelles profilées ou caillebotis
1 in 8
7°
0°
Passerelles



PIECES DE RECHANGE

Les pièces de rechange peuvent être commandées dans toutes les branches et auprès des distributeurs **SafeBoarder**. Toutes nos pièces sont de taille et de poids adéquats pour être transportées par avion. Seules les pièces d'origine devraient être utilisées pour garantir un entretien approprié et une utilisation sûre, durable et productive de votre système **SafeBoarder**.

SERVICE CLIENT

Les clients peuvent contacter le service client de **SafeBoarder** 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en cas de panne ou d'urgence technique. Les requêtes à caractère non urgent peuvent être faites par l'intermédiaire de notre site web, par courrier électronique ou par téléphone. Ces requêtes non urgentes seront traitées durant les heures de bureau.

INSPECTION SUR SITE

SafeBoarder dispose de responsables du service client qui sont disponibles, lorsqu'ils se trouvent dans votre région, pour effectuer une inspection gratuite de vos échelles et escaliers **SafeBoarder**. Les inspections tiennent compte de vos pratiques opérationnelles particulières et des conditions du site, tout en mettant l'accent sur la condition et la durée de vie de vos produits **SafeBoarder**.



CATERPILLAR KOMATSU LIEBHERR HITACHI







SafeBoarder™

SYSTÈMES RÉTRACTABLES D'ACCÈS POUR PERSONNEL

Australian Equipment Engineering

Adresse: 11 Burns Road, Armadale, Western Australia 6112
Bureau de Perth (WA) - Siège: + 61 8 9399 8844, **Rutherford (NSW) - Bureau:** +61 0 448 778 445
Ventes internationales: + 61 0 427 778 401
Courrier électronique: sales@safeboarder.com **Site Web**: www.safeboarder.com